

Index : AMR 51/014/2013
Lettre ouverte adressée au secrétaire à la Défense
concernant les grèves de la faim à Guantánamo

AMNESTY
INTERNATIONAL

Ref : TG AMR 51/2013/003

A l'attention de Charles Hagel
Secretary of Defense
US Department of Defense
1000 Defense Pentagon
Washington DC 20301
USA

AMNESTY INTERNATIONAL SECRÉTARIAT INTERNATIONAL
Peter Benenson House, 1 Easton Street
Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni
T : +44 (0)20 7413 5500 F : +44 (0)20 7956 1157
E : amnestyis@amnesty.org W : www.amnesty.org

Le 22 mars 2013

Monsieur le Secrétaire,

Par ce courrier, je vous exprime la profonde et persistante inquiétude d'Amnesty International devant la situation des prisonniers détenus par le département de la Défense sur la base navale américaine de Guantánamo Bay à Cuba. Notre inquiétude de longue date eu égard aux conséquences psychologiques et physiques des années de détention illimitée sur les prisonniers auxquelles s'ajoutent les effets des violations des droits humains qu'ils ont pu subir durant les interrogatoires menés par le personnel militaire ou par le personnel d'autres agences gouvernementales suivant un placement en détention par les États-Unis, est d'autant plus forte que nous parvenons des rapports faisant état d'un certain nombre de prisonniers poursuivant actuellement une grève de la faim.

Bien qu'Amnesty International ne soit pas en position de connaître tous les détails concernant les causes du mouvement actuel ou de la crédibilité des demandes, nous souhaitons attirer votre attention, entre autres sujets, sur la troublante répétition de ces grèves de la faim, ainsi que sur les neuf décès qui ont eu lieu depuis 2006, dont sept classés par les autorités américaines en tant que suicides. Nous vous demandons de garantir : que soit assurée une évaluation sérieuse et exhaustive de la situation actuelle y compris des politiques et des pratiques de fouille des cellules ; que tout soit fait afin de désamorcer les sources de tension entre les prisonniers et le personnel du centre de détention ; que soit garanti pour les détenus l'accès continu et régulier à des examens et à des soins médicaux indépendants, y compris la possibilité, pour des motifs raisonnables, d'être soignés par un médecin de leur choix ; que les avocats de ces détenus reçoivent des réponses complètes aux différentes lettres envoyées à vos services et aux autorités de Guantánamo ; que lesdits avocats soient tenus parfaitement informés des évolutions concernant la santé et le bien-être de leurs clients ; et que des informations soient communiquées auxdits avocats, aux familles des détenus dans les cas appropriés, ainsi qu'à Amnesty International en réponse à la présente lettre, sur la manière dont ces mesures sont mises en œuvre.

Le 20 mars, durant une réunion au département de la Défense, le général John F. Kelly, Commandant de l'US Southern Command, a déclaré que conformément à la définition donnée d'une grève de la faim à Guantánamo - soit « neuf repas manqués consécutivement » - « nous pensons qu'environ 24 » des prisonniers poursuivaient une grève de la faim et que huit prisonniers étaient alimentés sous perfusion quotidiennement. Les récents rapports indiquent que le nombre total de grévistes de la faim s'élève actuellement à 26. Il semble donc que ce mouvement de grève de la faim gagne de l'ampleur à défaut d'être en phase de résolution. Au 15 mars, le département de la Défense faisait état de 14 grévistes de la faim officiellement reconnus comme tels.

Le général Kelly a qualifié d'« absurdes » certaines allégations faites par les détenus à l'origine du déclenchement des manifestations concernant un traitement inapproprié du Coran par le personnel pénitentiaire pendant les fouilles de cellules à Guantánamo. Le 20 mars, le capitaine Robert Durand, Directeur de la communication des forces opérationnelles conjointes de Guantánamo a publié une déclaration affirmant que « les allégations récentes des détenus concernant la détérioration des conditions à Guantánamo, les abus du gardien (sic) sur les détenus ou le Coran sont clairement fausses ». Il a déclaré que « 25 des 166 détenus sont actuellement considérés en grève de la faim », bien que « nous ayons observé plus de détenus soutenant cette grève de la faim », mais il ajouté que les rapports « mentionnant une détérioration de la santé et une perte de poids considérable des détenus causées par la grève de la faim sont tout simplement faux ».

Quelle que soit la vérité, on ne peut occulter le fait que la grande majorité des détenus, y compris les dizaines d'individus dont le transfert a été depuis longtemps approuvé par les autorités américaines, sont en détention illimitée sans motif d'inculpation ni procédure pénale, et subissent toute l'angoisse et l'incertitude qu'un tel régime de détention peut engendrer. Le 20 mars, durant la réunion du Pentagone, le général Kelly a déclaré que les détenus avaient nourri « beaucoup d'espoir » quant à la fermeture du camp de détention de Guantánamo. Après tout, le délai avancé par le président Obama pour la fermeture du camp a expiré il y a plus de trois ans, sans aucune solution en vue concernant les détenus. Dans une déclaration du 20 mars à la Commission des forces armées de la Chambre des représentants, le général Kelly a souligné que « cette opération temporaire de détention dure depuis 11 années à présent » et il a avancé une illustration frappante de la problématique en citant parmi les « défis majeurs » à relever par les autorités de Guantánamo « les questions médicales concernant le vieillissement de la population des détenus, dont l'ampleur et la complexité augmentent ».

Le 20 mars, lors de la conférence de presse du Pentagone et lors de l'audition de la Commission des forces armées de la Chambre des représentants, le général Kelly a suggéré que les manifestations actuelles ont pu être favorisées par le sentiment parmi les détenus, au vu des évolutions récentes, que l'administration a renoncé à la fermeture de Guantánamo prévue par le décret présidentiel de Barack Obama du 22 janvier 2009. Le général Kelly entendait par ces évolutions l'annonce début février 2013 concernant la fermeture du Bureau de l'envoyé spécial pour la fermeture de Guantánamo Bay, et le fait que le président Obama n'avait fait aucune mention des

détentions à Guantánamo ni dans son discours d'investiture du 21 janvier, ni dans celui sur l'état de l'Union le 12 février. De plus, le 20 mars, le général Kelly a mentionné à la Commission des forces armées de la Chambre des représentants que les détenus avaient été « anéantis » par ce qu'ils ont perçu comme un « recul » du président concernant la fermeture du camp de détention de Guantánamo.

Tout être humain doit facilement pouvoir imaginer le sentiment de désespoir qu'un tel silence peut engendrer au sein d'une population prisonnière depuis des années en détention illimitée. La déclaration au ton désespéré d'un détenu Afghan lors de son audition par le Conseil de révision des décisions administratives à Guantánamo a reflété de façon poignante le vécu des détenus de Guantánamo : « J'étais un jeune garçon lorsque que j'ai été capturé et amené ici, j'ai passé ma jeunesse ici en prison... Je m'efforce d'être aussi patient que possible, j'ai été patient ». Cet épisode n'a pas eu lieu hier, mais il y a cinq ans et demi, en 2007. À l'époque, cet homme était déjà en détention depuis cinq ans et demi. Il avait environ 19 ans au moment de sa première mise en détention, il en a aujourd'hui plus de 30.

Un rappel tragique de la cruauté abrutissante d'une détention illimitée et du besoin urgent de trouver une solution à ces détentions, nous est parvenu il y a six mois avec la nouvelle du décès d'un autre détenu à Guantánamo, consigné dans les rapports comme un suicide. Amnesty International a exprimé l'espoir que le décès du Yéménite Adnan Farhan Abdul Latif –détenu par les autorités américaines sans motif d'inculpation ni procès pendant plus d'une décennie – susciterait une réaction des autorités américaines pour apporter une solution aux détentions de Guantánamo. Notre organisation regrette profondément que cela n'ait pas eu lieu. Pourtant, l'état de santé mentale d'Adnan Latif était devenu hautement préoccupant au fil des années. Notamment, dans une lettre à son avocat en mars 2010, il avait déclaré que dans son cas les circonstances rendaient « la mort plus désirable que la vie ». Quatre mois plus tard, le tribunal fédéral de district statuait que sa détention était illégale. Malgré l'approbation du transfert d'Adnan Latif par les autorités exécutives, l'administration Obama a fait appel de cette décision de justice. Lors d'un entretien à Guantánamo 11 jours après ce retournement, Adnan Adbul Latif a déclaré à son avocat : « Je suis prisonnier de la mort ». Le 11 juin 2012, la Cour suprême des États-Unis a refusé, sans aucun commentaire, de réexaminer l'affaire. Latif est décédé trois mois plus tard.

Selon son avocat, Adnan Latif a été placé en isolement cellulaire pendant la majeure partie de sa détention et il n'a pas reçu de traitement médical approprié. Adnan Latif avait participé à des mouvements de protestation des détenus à Guantánamo, y compris à des grèves de la faim. Lorsque ses avocats l'ont rencontré en mai 2012, Adnan Latif avait repris sa grève de la faim. Il était physiquement très faible et il « pensait qu'il allait mourir et avait abandonné tout espoir ».

Si le président Obama a gardé le silence concernant les détentions de Guantánamo lors des deux discours clés mentionnés plus haut, Amnesty International souhaite rappeler un élément de son discours sur l'état de l'Union, à savoir que les États-Unis « renforceraient le respect des droits fondamentaux pour tous ». De même, dans son discours d'investiture trois semaines auparavant, le président avait déclaré que « la

dignité humaine et la justice » faisaient partie des principes qui devaient constamment être en progression. Pour les détenus, et pour le reste du monde, Guantánamo apparaît plus que jamais comme une zone d'exclusion à ces principes.

Quelle que soit la cause du mouvement de protestation actuel des détenus à Guantánamo, la toile de fond demeure inchangée : les États-Unis bafouent le droit international relatif aux droits humains en s'abstenant d'inculper et juger dans le cadre de procès équitables les détenus de la base ou de les libérer. Plus de 11 ans après les premiers placements en détention, cette défaillance des autorités américaines à résoudre les affaires en conformité avec leurs obligations internationales entache le bilan des États-Unis en matière de droits humains et affaiblit leur crédibilité dans la promotion de ces droits dans le monde. De plus, cet échec représente une cruauté infligée aux détenus et à leurs familles. Il semble que les États-Unis persistent à ignorer et à ne pas respecter leurs « droits fondamentaux ».

Je vous exhorte, au nom des droits universels, de la dignité humaine et de la justice, à lancer un nouvel effort affirmé pour répondre à la promesse faite par le président Obama le 22 janvier 2009 de fermer les installations de Guantánamo et de mettre fin aux détentions en ce lieu. Cette promesse doit être honorée en mettant en avant les principes des droits humains afin de solutionner ces détentions en conformité avec les engagements des États-Unis en matière de droits humains, plutôt qu'en déplaçant simplement ailleurs les détentions illimitées sans motif d'inculpation ni procès pénal équitable.

Dans l'attente de votre réponse, je vous prie d'agréer mes sentiments les plus sincères.

Anne FitzGerald
Directrice Recherche et Réponse aux Crises